

*Article 43 du Règlement***VIA RAIL****LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE SPÉCIAL—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, je veux présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Je prends la parole au nom des centaines de milliers de Canadiens qui ont manifesté leur nette opposition et leur consternation à l'égard de la suppression du cinquième du service ferroviaire voyageurs du Canada et à l'égard du cynisme avec lequel le gouvernement a décidé unilatéralement de démanteler le service de VIA Rail. Étant donné que le gouvernement refuse d'accorder aux Canadiens le droit de se prononcer sur cette question très importante et étant donné qu'il n'y a pas de politique claire et précise en matière de service ferroviaire voyageurs, je propose, appuyé par le très hon. député de Yellowhead (M. Clark):

Que la Chambre enjoigne le ministre d'annuler le décret et que l'on crée un comité parlementaire spécial pour tenir de véritables audiences publiques et pour établir nettement une politique claire en matière de service ferroviaire voyageurs de même qu'un mandat clair pour VIA afin qu'il puisse fonctionner sûrement tant au plan financier que juridique.

A l'appui de cette motion, je soumetts ici même à l'attention immédiate du premier ministre et du ministre des Transports le rapport d'un groupe de travail spécial progressiste conservateur sur le service ferroviaire voyageurs, intitulé: «La fin d'un rêve», que tous les députés, je l'espère, conviendront d'annexer au hansard d'aujourd'hui.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS****ON DEMANDE QUE AIR CANADA FOURNISSE UN FAUTEUIL  
WASHINGTON À SES PASSAGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT**

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. Même si 1981 est l'année des handicapés, le gouvernement Trudeau...

**Des voix:** Règlement.

**M. Taylor:** ... édifie ses politiques de transports sur le dos des handicapés, particulièrement des Canadiens en fauteuil roulant; par exemple, il se propose de supprimer le cinquième des lignes de chemin de fer au Canada, mode de transport qu'empruntent beaucoup les handicapés, et il n'impose même pas à Air Canada de prévoir un «fauteuil Washington» qui permettrait aux handicapés graves de se rendre au moins aux toilettes. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement de maintenir les services actuels du chemin de fer et d'obliger Air Canada à prévoir un «fauteuil Washington» pour tous les vols de plus de deux heures.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1110)

**L'ÉCONOMIE****LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA LUTTE CONTRE  
L'INFLATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Madame le Président, je voudrais attirer l'attention de tous les députés de la Chambre sur une affaire urgente et d'une pressante nécessité aux termes de l'article 43 du Règlement. Le mercredi 28 octobre, à Toronto, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a énoncé les trois principes directeurs que doit suivre le pays dans la lutte contre notre ennemi économique n° 1, l'inflation. Appuyé par le représentant de Dollard (M. Desmarais) je propose:

Que l'austérité, l'égalité et la croissance collectives soient les principes directeurs qui inspirent le Parlement et les trois partis de la Chambre dans leur lutte contre l'inflation.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES AFFAIRES INDIENNES****LA CRÉATION PROJETÉE D'UN INSTITUT DES LANGUES  
AUTOCHTONES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, la moitié des langues autochtones canadiennes sont parlées en Colombie-Britannique, mais trois de ces langues sont mortes et les 27 autres risquent de disparaître si l'on ne fait rien pour les préserver.

Le député de Victoria à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, M. Gordon Hanson, qui est à la Chambre aujourd'hui, s'efforce de créer un institut des langues autochtones de la Colombie-Britannique avec l'appui des bandes d'Indiens, des autorités religieuses, des syndicats et des facultés universitaires.

Je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que les députés admettent que la langue joue un rôle essentiel dans la culture et le bien-être social et qu'ils cautionnent le projet de création d'un institut des langues autochtones en Colombie-Britannique en s'engageant à veiller à ce que cet institut soit créé sans tarder, de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?